NOUVELLE PROTESTATION DE QUELQUES DÉPUTÉS DE LA NOBLESSE DE GUIENNE;

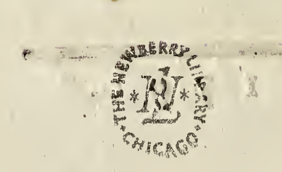
Contre le Décret du 19 Juin, concernant l'Abolition de la Noblesse, Armoiries, Livrées, &c.

AVEC

LES RÉFLEXIONS D'UN DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

PRIX, TROIS SOLS.

1790.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

NE LES PERDONS PAS DE VUE.

NOUVELLE PROTESTATION

De MM. LE BERTHON; VERTHAMON, *soi-disant Chevalier, Députés du ci-devant ordre de la Noblesse de la Sénéchaussée de Bordeaux;* CHALONS, *dit Chevalier, Député de la ci-devant Noblesse de Castelmoron d'Albret;* LASALLE, *dit Marquis de Roquefort, Député de la ci-devant Noblesse de Marsan: sur les Décrets rendus le 19 Juin, dans les Séances du soir, concernant l'aboliton de la Noblesse, des Livrées, Armoiries, &c.*

LORSQUE la déprédation des finances & les emprunts ruineux portés à l'excès, lorsque l'impossibilité d'établir des nouveaux impôts faisoient redouter les plus grands malheurs, la Noblesse Française, dès les Assemblées Bailliageres, s'empressa de faire à la Nation le *sacrifice* de ses privileges pécuniaires; *sacrifice* qu'elle crut propre à remédier aux plaies de l'Etat.

RÉFLEXIONS D'UN DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION.

J'ai lu cette Protestation avec une pitié qui ressembloit bien au mépris, je n'avois pas d'abord conçu l'idée d'y répondre; mais cédant à un sentiment d'indignation, je n'ai pu contenir ma plume.

A Qui doit-on s'en prendre, *de la déprédation des Finances, & de ces emprunts ruineux portés à l'excès*, si ce n'est à la mauvaise administration & au luxe ruineux, affiché par les familles intriguantes qui environnoient le Trône. Quand le peuple fut fatigué des vexations Ministerielles, il exigea qu'une égale répartition des charges relevât l'Etat de la chûte prochaine dont il étoit ménacé; la Noblesse n'a donc point fait un sacrifice volontaire, on ne lui doit aucun compte de celui qu'elle prétend avoir fait; mais elle a plutôt cédé, contre son gré, à la loi desirée & créée par la Nation.

Suite de la Proteſtation.

Elle étoit bien éloignée de préſumer que l'extinction même de la Nobleſſe pût jamais être utile à la Patrie ; celle que nous avons l'honneur de repréſenter a cru, au contraire, que ce ſeroit ébranler le Trône & la Monarchie que d'anéantir un Ordre qui en a toujours été le plus ferme appui.

S'il eſt vrai (comme on ne peut le nier) que la Souveraineté réſide eſſentiellement dans la volonté générale ; s'il eſt vrai que, lors du pacte ſocial, elle ne ſoit formée que des particuliers qui compoſent l'aſſociation politique, il faut néceſſairement avouer que lorſque le Peuple Français a été aſſemblé dans les Bailliages, & qu'il y a unanimement prononcé le vœu que le Gouvernement Français doit être reconnu Monarchique, la Nation, alors raſſemblée, a fait ainſi un acte de ſouveraineté, dont il n'étoit pas permis à ſes Repréſentans de

Suite des Réflexions.

Elle devoit s'attendre que l'extinction de ſon ordre ſeroit un réſultat conſéquent de l'égalité. En commettant l'extrême inconſéquence de maintenir des ordres diſtincts dans l'Etat, c'étoit l'expoſer ſans ceſſe à des révolutions, cauſées par le deſir infatigable de ce ci-devant ordre, à vouloir toujours dominer. Bien loin que le Trône du Monarque ſoit ébranlé par l'égalité, c'eſt, au contraire, reſſerrer les liens du peuple avec ſon Roi ; le premier appui d'un Monarque, c'eſt ſon Peuple, & non pas une parcelle d'individus dont les intérêts, l'ambition & l'orgueil ont été, ſont & ſeront toujours diamétralement oppoſés au bonheur des Citoyens.

La preuve bien évidente que la ſouveraineté réſide eſſentiellement dans la volonté générale, c'eſt que vingt millions d'ames ſe ſont réunies pour protéger la Conſtitution, & cette Conſtitution ne veut point de nobleſſe, parce que tous les citoyens étant devenus égaux, on doit étouffer l'orgueil de quelques êtres inutiles, ſource des maux ſans nombre, dont la France a été affligée ſi long-temps. La convention du ſiecle actuel n'eſt plus celle des ſiecles paſſés ; la Nation veut, entend & ordonne que le pouvoir Monarchique ſoit abſolument dépendant du pouvoir légiſlatif ; on entend à préſent par Monarque, le chef ſuprême des Français, lié par de ſages loix, de telle maniere qu'il ne ſoit plus égaré par des Miniſtres intéreſſés à lui faire commettre des injuſti-

s'écarter, sans se rendre coupables de forfaiture envers elle; c'est aussi ce qui a déterminé l'Assemblée à décréter ce vœu constitutionnel, prononcé d'abord par le Corps entier de la Nation.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir posé des principes, il faut encore s'y conformer, si l'on ne veut être inconséquent & braver l'opinion publique.

Sous le despotisme, les rangs intermédiaires sont abusivement confondus, la Démocratie ne souffre aucunes distinctions, aucun rang, aucun ordre de personnes. La Monarchie, au contraire, veut essentiellement une Noblesse.

C'est ce que Montesquieu établit d'une maniere bien précise, lorsqu'il dit que » la Noblesse entre en quel- » que façon dans l'essence

ces; nous entendons par Monarque des Français, l'idole chérie de son peuple, quand n'écoutant que sa droiture naturelle & les loix, il n'agira que pour la cause commune de la Nation. C'est donc être bien coupable de forfaiture & du crime de leze-nation, que de ne pas vouloir se soumettre à ce que la volonté générale, clairement exprimée, entend qui soit fait, & à ce que son autorité suprême fera bien exécuter.

C'est à des principes aussi sensés que nos Décrets, que l'on doit soumettre son obéissance, si l'on ne veut être inconséquent, & s'exposer autant à l'indignation publique qu'à sa vengeance.

Sous le despotisme, des millions d'esclaves se courbent comme des bêtes de somme; la Monarchie telle que la Nation l'analise actuellement, n'admet de distinction que dans le mérite, l'honneur, la probité & les services essentiels qui lui sont rendus; tandis que la Monarchie, du temps de nos ayeux, nourrissoit avec le plus pur du sang du peuple, des orgueilleux, des fanatiques inutiles, des rebelles, des ambitieux, des scélérats impunis, & des courtisans avilis, qui s'imaginoient être organisés d'une autre maniere que les autres hommes.

Montesquieu est l'oracle de l'aristocratie & non pas celui de la Nation; Jean Jacques seroit offert pour convaincre les partisans de cet entortillé Montesquieu, si d'abord nous n'eussions pas eu des

Suite de la Proteſtation.

» de la Monarchie, dont la
» maxime fondamentale eſt,
» point de Monarque; mais
» on a un deſpote.

Le Décret du 19 Juin, qui abolit la Nobleſſe héréditaire, eſt donc, 1°, contraire à la volonté générale du peuple & à la nature du Gouvernement français; 2°, contradictoire avec les précédens Décrets qui reconnoiſſent cette forme de gouvernement.

Il n'eſt donc pas poſſible aux ſouſſignés de ſe taire ſur ce décret, ſans ſe rendre tout à la fois parjures au ſerment qu'ils ont prêtés à leurs commettans, & réfractaires au décret qui déclare que la France eſt monarchique.

C'eſt donc ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes, ce qu'ils doivent à l'ordre de la nobleſſe, qui les a honorés de leur confiance, leur fidélité à leur ſerment, leur attachement

Suite des Réflexions.

lanternes, & ſi nous n'avions pas préſentement des loix & des forces pour les ſoutenir.

Nous raiſonnons moins ſur des ſyſtêmes erronés, ſur les idées de commentataires ſots ou fourbes, interprêtant les Loix ſuivant leur caprice & leurs intérêts, que ſur le recueil d'une Conſtitution bien réfléchie; mais, je le répete: nous avons des Loix & des Décrets que nous pouvons bien nommer: *juſtitia atque veritas veritatum.*

La volonté générale eſt bien évidemment démontrée dans le Décret qui abolit la Nobleſſe. Elle eſt, 1°, un réſultat conſéquent du Décret de l'égalité; 2°, une baſe eſſentielle au ſoutien de la Conſtitution.

La logique des ſignataires de la Proteſtation ſe reſſent bien des détours de l'ancienne chicane; ils ſe preſſent en vain les flancs, il n'en ſortira que des moyens uſés & inutiles.

Ils n'ont pas la moindre idée de notre nouvelle maniere de juger, & ils s'expoſent bien mal adroitement à tout ce que l'opinion publique peut concevoir de déſavantageux ſur leur compte.

Les ſignataires ſe devoient à eux-mêmes d'être circonſpects, parce qu'ils avoient une réputation à réintégrer; ils devoient à la ci-devant Nobleſſe, de ne pas la compromettre & l'expoſer à la vengeance d'un peuple aſſez long-

aux principes constitutionnels, qui les force à protester contre une Loi destructive de la Monarchie, contraire à la volonté de la Nation, attentatoire aux droits sacrés de la propriété, dont le plus précieux est pour leurs Commettans, comme pour eux, leur état civil, qu'ils tiennent de leurs Peres, & que nulle Puissance ne peut leur ôter.

Ainsi, se mettant à l'abri de ces déchirants reproches, que Bayard, mourant, adressoit autrefois à un Bourbon rébelle, lorsqu'il lui disoit, après la Bataille de Pavie: *Vous avez trahi votre Roi, votre Patrie & votre serment;* ils déclarent à la France & à l'Europe entiere, que, conformément aux Ordres qu'ils ont reçus de leurs Commettans, ils n'ont jamais eu & n'auront jamais d'autre cri d'armes, *que le Roi & la Monarchie.*

temps foulé aux pieds; à leur fidélité, parce que tout homme qui s'éleve contre nos Loix, doit être poursuivi rigoureusement par elles comme réfractaire & dangereux au repos public. Ils ne devoient pas prononcer d'autre serment que celui d'un Français zélé pour le bonheur de la Nation; & ils ne devoient pas s'ingérer à protester contre une Loi qui, bien loin d'être destructive, rend à l'homme une propriété qui lui avoit été usurpée (L'ÉGALITÉ) propriété que la nature, mere commune de tous les hommes, leur a donné en naissant; propriété que des siecles ignorans & remplis de superbes brigands nous avoient ravie, mais que l'Assemblée Nationale nous a rendue à l'aide des lumieres de la philosophie.

Ainsi, appuyant vos idées sur les faits & dires romanesques des antiques & ridicules coureurs d'aventures, vous osez vous montrer à l'Europe entiere les ennemis de votre Patrie! Répondez: votre cri d'armes n'est-il pas le signal du rebelle? Songez que quiconque trahit sa Nation trahit son Roi, & que la Monarchie n'est autre chose que ce que la Nation veut qu'elle soit. Songez que vingt millions de Français sont réunis pour chérir leur Roi, & l'écarter des embûches que l'on voudroit lui tendre.

Sachez que nous ne sommes plus vos dupes, & que votre cri d'armes, dicté par votre orgueil, est plutôt l'effet d'une ambition terrassée qui voudroit se relever, que de

Suite de la Protestation.

Et n'ayant pu être admis à déposer la présente protestation sur le Bureau de l'Assemblée, parce qu'elle n'en reçoit aucune, nous la déposerons chez un Officier public, pour servir à ce que de raison.

Et ont signés,

LE BERTHON, *Député de la Noblesse de la Sénéchaussée de Guienne.*

Le Cher DE VERTHAMON, *idem.*

Le Cher DE CHALONS, *Député de la Noblesse de la Sénéchaussée de Castelmoron d'Albret.*

DE LASALLE, *Marquis de Roquefort*, *Député de la Noblesse du pays de Marsan.*

Sur l'Imprimé de J. GIROUARD, rue Grenelle St-Honoré, vis-à-vis les Fermes, à Paris.

Suite des Réflexions.

votre attachement pour le Roi; mais vous n'y réussirez pas. Songez que vous avez à faire à des hommes libres, justes, & non pas cruels; rentrez dans la classe d'où jamais vous n'auriez dû sortir, & que la foiblesse de l'esprit humain n'avoit pas su apprécier; rentrez en vous-mêmes, & vous trouverez encore des amis & des freres; mais tremblez, si vous abusez de la loyauté du Peuple Français!

Que n'avez-vous déchiré cette production née du délire; elle ne réveilleroit pas la défiance des Défenseurs de la Constitution, & elle ne m'auroit pas décidé à dire des individus du ci-devant ordre de la Noblesse: NE LES PERDONS PAS DE VUE.